

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: demande EGF/2025/002 DE /Goodyear 2 - Allemagne

2025/0245(BUD) - 20/10/2025 - Acte final

OBJECTIF : Mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) afin de soutenir les travailleurs licenciés en Allemagne à la suite de restructurations chez Goodyear Germany GmbH dans le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2025/2135 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Allemagne (EGF/2025/002 DE/Goodyear 2).

CONTENU : Le FEM vise à exprimer la solidarité de l'Union européenne et à promouvoir des emplois décents et durables en apportant un soutien aux travailleurs licenciés et aux travailleurs indépendants dont l'activité a cessé à la suite de restructurations majeures.

La demande de l'Allemagne concerne les licenciements survenus chez Goodyear Germany GmbH dans les régions de Kassel (DE73) et de Darmstadt (DE71), relevant de la division 22 (fabrication de produits en caoutchouc et en plastique) de la NACE Rév. 2.

La demande a été jugée recevable conformément aux critères du règlement (UE) 2021/691, sur la base de l'évaluation de la Commission européenne.

Un montant de 3 085 166 EUR en crédits d'engagement et de paiement est mobilisé au titre du budget général de l'Union pour l'exercice 2025 afin de financer des mesures d'accompagnement pour les travailleurs concernés.

L'allocation annuelle du FEM ne doit pas dépasser 30 millions d'euros (aux prix de 2018).

ENTRÉE EN VIGUEUR : La décision entre en vigueur le jour de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, soit le 20 octobre 2025.

DATE D'APPLICATION : La décision s'applique à partir du 8 octobre 2025, date à partir de laquelle les mesures de soutien peuvent être mises en œuvre pour les travailleurs licenciés concernés.

Ce résumé a été généré par une IA et révisé par un humain.